En 2022, plusieurs bonnes nouvelles pour l’environnement

On se réjouit de certaines avancées pour l'environnement, même si les défis restent nombreux. Bilan des « gommettes vertes » de 2022.

Avancées écologiques en 2022

Énergies renouvelables, deuxième main, déchets… En 2022, on a connu plusieurs avancées positives pour l’environnement. Parmi les dix pointées ci-dessous, plusieurs concernent la biodiversité, l’un des grands enjeux pour l’avenir.

Malheureusement, l’année a aussi été marquée par une COP27 décevante, dont les résultats sont loin de répondre à l’urgence climatique…

On se réjouit toutefois des autres avancées. Voici un condensé de bonnes nouvelles, histoire de faire le plein de motivation pour entamer 2023 avec ambition et optimisme !

Sommaire :

1. Le bond des énergies renouvelables
2. Clap de fin pour certains produits issus de la déforestation
3. La seconde main a la cote, plus que jamais
4. On ne verra plus certains objets jetables en plastique
5. Plantation d’arbres : on a pris de l’avance !
6. Une première « bocalerie » multi-producteurs en Wallonie

7. Enfin un plan ambitieux pour le vélo en Wallonie
8. 1500 hectares de réserves naturelles en plus en Wallonie
9. L’USB-C devient le connecteur unique en Europe
10. Lancement de BiodiversiScape, un projet fédéral pour la biodiversité

- - - - - - - - - - - - - - - - -

1. Le bond des énergies renouvelables

Les installations d'énergie renouvelable se sont multipliées en 2022, poussées par la crise mondiale de l'énergie[1]. La croissance est telle qu’elles devraient **devenir la première source d'électricité mondiale**[2] **d'ici le début de 2025**, dépassant ainsi le charbon[3].

C’est surtout le photovoltaïque et l’éolien qui connaissent et connaîtront encore une croissance importante. En Belgique, ces deux types d’énergie produisent déjà près de 20 % de l'électricité, une part qui pourrait monter à 40 ou 50 % d'ici 2030.

En Wallonie, la Pax eolienica[4] adoptée en octobre dernier **facilite l’installation d’éoliennes.** Les **objectifs wallons** de production éolienne ont été **revus à la hausse** : on devrait passer de 4600 GWh/an actuellement à environ 6200 GWh/an[5], grâce notamment à près de 300 éoliennes supplémentaires.

Elles viendront s’ajouter au parc éolien offshore en mer du Nord qui continue à se développer et s'est ouvert à la participation citoyenne cette année.

> Lire aussi : Action climat : comment passer aux énergies renouvelables ?

2. Clap de fin pour certains produits issus de la déforestation

Décembre 2022 voit aboutir un accord européen historique contre la déforestation. La législation européenne va se durcir pour une série de produits comme **le bois, le cacao, le soja, le bœuf, l'huile de palme, le café, le caoutchouc…** Certains produits dérivés sont aussi concernés, tels que le cuir, le chocolat et les meubles.

La nouvelle loi, qui doit encore entrer en vigueur, garantira aux consommateurs européens que les produits qu'ils achètent ne contribuent pas à la destruction ou à la dégradation des forêts, notamment des forêts tropicales irremplaçables. C'est important quand on sait que l'Union européenne est responsable de 10 % de la déforestation mondiale via ses importations[6] (et même 16 % d'après le WWF[7]).

Une belle avancée pour le **climat** et pour la **biodiversité** !

> Voir le communiqué du Parlement européen et l'analyse faite par le WWF.

Photo: WWF.

3. La seconde main a la cote, plus que jamais

Textiles, numérique, jouets, livres, meubles… **Un tiers des Belges** aurait acheté au moins un objet en seconde main cette année[8]. La seconde main a le vent en poupe depuis un moment et 2022 ne fait pas exception ! On note de **10 % à 35 % d'augmentation des ventes** selon les magasins au cours des dernières années[9].

> **> Voir nos bonnes adresses de deuxième main pour les vêtements et les jouets.**

Les ventes sont boostées par le contexte économique difficile mais aussi grâce à des prises de conscience éthiques et environnementales.

> **Lire aussi : Pourquoi acheter en seconde main ? et Acheter en seconde main c'est bon pour le climat.**

Il reste encore de **belles perspectives** pour le marché de l'occasion, notamment dans le domaine des vêtements. La seconde main représente 2 à 5 % du secteur textile dans le monde mais pourrait atteindre jusqu'à 40 % dans un futur proche[10]. Même constat du côté des smartphones reconditionnés. Signe que c'est une tendance partie pour durer : les grandes marques ne veulent pas louper le cocher et développent, elles aussi, la deuxième main.

> **À lire : on avait épinglé l'une de ces démarches dans notre « coin satirique ».**

On continue dans cette lancée en 2023 ! **Attention toutefois à l'effet rebond** : l'attrait des objets pas chers peut pousser acheter davantage. Pour éviter ça, on peut s'aider du **réflexe Bisou** avant d'acquérir un produit.

4. On ne verra plus certains objets jetables en plastique

Huit objets à usage unique en plastique sont désormais interdits, parmi lesquels les pailles, les assiettes, les couverts, les touillettes ou encore les gobelets en polystyrène expansé.

C'était déjà prévu par la directive européenne « plastique à usage unique » datant de 2021. Celle-ci a été transposée en droit belge au début de l'année 2022.

La Belgique en a profité pour aller un pas plus loin et interdira dès 2023 la vente de tous les types de **gobelets jetables en plastique**.

> **Voir : Plusieurs objets jetables en plastique sont désormais interdits**

.

5. Plantation d’arbres : on a pris de l’avance !

L’objectif de **planter un million d’arbres en Wallonie d’ici 2024** est déjà presque rempli !

Le cabinet de la Ministre Tellier recense plus de 800 000 arbres déjà plantés et plus 276 000 arbres promis pour le projet « Yes we plant ». S’y ajoutent 1068 km de haies plantées de 2019 à 2022 (et déjà 1474 km promis).

Ce projet fait partie d’un plan de « maillage vert » ou « couloir écologique » pour **faciliter le passage des espèces et reconnecter les habitats naturels**, souvent abîmés par l’urbanisation et la création de routes.

En bonus, les haies permettent aussi de **diminuer les risques d’inondations** !

> **Lire aussi : Une haie pour la biodiversité**

6. Une première « bocalerie » multi-producteurs en Wallonie

On connait bien les bouteilles en verre consigné mais il n'y avait rien de comparable pour les bocaux en Belgique. C'est désormais le cas **dans le Namurois : la Bocalerie de la Fabrique Circuit Court** fournit des bocaux standardisés et réutilisables à une vingtaine de producteurs. Il existe10 formats différents, les mêmes pour tous les producteurs.

C'est une bonne nouvelle, car si le verre est l'un des choix les plus sains pour emballer des aliments, le verre jetable possède un mauvais bilan environnemental. Certes, il se recycle très bien (recyclage de bonne qualité et « infini ») mais le transport et la fabrication des nouvelles bouteilles consomme beaucoup d'énergie. Les emballages réutilisables ont moins d'impact que les emballages jetables, même recyclés[11].

Mais gérer du verre consigné entraîne une logistique assez lourde. Cette bocalerie **facilite le passage aux emballages réutilisables pour les petits producteurs** et collectivise la démarche. En plus, elle met l'accent sur le circuit court, histoire de limiter l'impact du transport. De quoi s'empresser d'adopter ces nouveaux bocaux !

> Lire également : « Les emballages pour boissons »

7. Enfin un plan ambitieux pour le vélo en Wallonie

La politique cyclable de la Wallonie avait été épinglée par le Cour des comptes dans un rapport assez sévère en mars dernier. Après s'être penchée sur 20 ans de politique de « soutien de la Région wallonne aux déplacements quotidiens à vélo », elle avait pointé des problèmes de planification, de cohérence, d'efficacité, de suivi, d'évaluation… Un bien sombre tableau.

Pour corriger le tir, le Parlement wallon a adopté en juillet un « **Plan Wallonie Cyclable 2030** », complété en novembre 2022 par le **décret « Wallonie Cyclable »** afin de le consolider.

> **> Plus d'infos dans les excellents articles du GRACQ sur le rapport de la Cour des comptes, sur le plan Wallonie Cyclable 2030 et sur le décret.**

Au rayon des nouveautés : la notion de **réseau cyclable structurant** wallon. Celle-ci devrait améliorer l'articulation entre les différents réseaux, avec des « autoroutes cyclables », des liaisons locales (dans les communes) et des liaisons supra-locales (entre communes, RAVeL, etc.).

Le plan et le décret vont aussi permettre de **pérenniser les financements** pour développer les modes de déplacement actifs et d'**évaluer les politiques**.

> **> Lire aussi : Pourquoi c'est si bon de rouler à vélo et Moins de voiture en famille : 4 bénéfices à relever le défi.**

8. 1500 hectares de réserves naturelles en plus en Wallonie

En 2022, le Gouvernement wallon a tenu son engagement et créé plus de 1500 hectares supplémentaires de réserves naturelles, dont **30 nouvelles réserves** et **23 extensions** de réserves existantes.

La préservation de la faune et de la flore est cruciale pour l'équilibre de nos écosystèmes et de tous les services qui en découlent (production d'oxygène, épuration de l'eau, pollinisation et formation des fruits et des graines…). Avec cet ajout de 53 nouveaux espaces protégés, la Wallonie progresse vers son **objectif d'atteindre 2 à 3 % du territoire** sous statut de protection forte dans les prochaines années.

> **La liste des réserves** est disponible dans le communiqué de la Ministre wallonne de l'Environnement et de la Nature.

9. L’USB-C devient le connecteur unique en Europe

Fini les chargeurs « propriétaires » qui obligent à avoir un câble différent pour chaque appareil. L’Europe impose dorénavant que tous les appareils mobiles utilisent une seule prise : l’USB-C.

Sont concernés : les téléphones portables, tablettes, liseuses, appareils photo numériques, consoles, casques et écouteurs, enceintes portables, souris et claviers sans-fil. Tout de suite ? Non, si la loi est passée en 2022, elle ne sera effective qu’à partir de 2024. En 2026, la règlementation concernera également les ordinateurs.

Une standardisation au niveau européen est un signal important, par exemple vis-à-vis de certains constructeurs comme Apple qui utilisent encore une technologie propre sur de nombreux appareils. Ceci devrait aussi permettre de diminuer un peu les déchets électroniques : les chargeurs que l’on jette ou que l’on n’utilise plus représentent environ **11 000 tonnes de déchets électroniques par an dans l’Union européenne**[12].

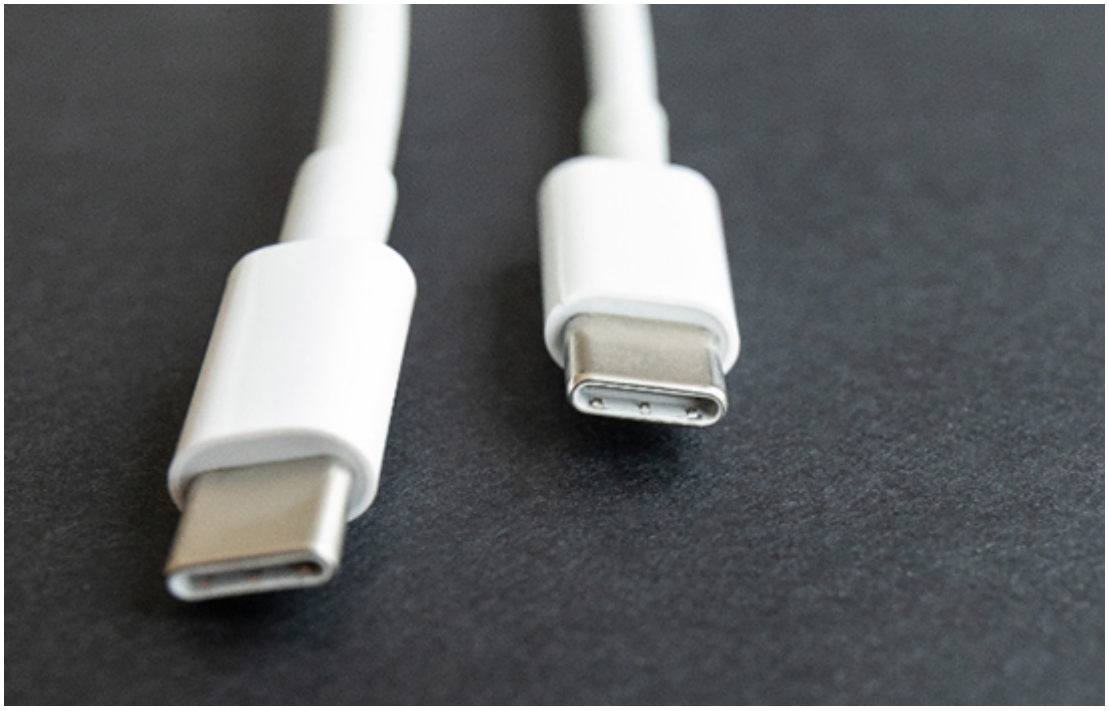

10. Lancement de BiodiversiScape, un projet fédéral pour la biodiversité

2022 marque l'année de lancement de BiodiversiScape, un vaste projet qui va notamment **remettre de la biodiversité sur plusieurs sites fédéraux**, dont le site de l'Ecole Royale Militaire à Bruxelles et les parkings des gares de Zottegem, Ciney et Rhode-Saint-Genèse.

À terme, l'objectif est d'**inviter la biodiversité dans toute réflexion en matière de processus, d'achats, d'aménagement, de rénovation ou de nouvelle construction**, non seulement auprès des partenaires fédéraux mais aussi des promoteurs et constructeurs immobiliers du secteur privé et des gestionnaires de domaines non fédéraux.

La première phase consistait à réaliser un inventaire, cartographier le projet et créer une équipe. Rendez-vous en 2023 pour l'étape suivante !

> **Plus d'infos sur le site du SPF Environnement.**

---

[1] Voir Renewables 2022, la dernière édition du rapport annuel de l'Agence Internationale de l'Energie.

[2] En quantité d'énergie produite.

[3] En 2019, le charbon représentait encore 36,7 % de la production d'électricité, loin devant l'hydraulique (15,7 %), les autres renouvelables (éolien, photovoltaïque) + les déchets (10,8 %).

[4] Plus d'infos dans cet article de Renouvelle.

[5] Chiffre à affiner dans le cadre de l'élaboration des objectifs du Plan Air Climat Energie.

[6] D'après le communiqué du Parlement européen.

[7] Voir sur le site du WWF.

[8] D'après une de 2ememain.be, Cash Converters et Kringwinkels, citée par Le Soir.

[9] « La seconde main a profité de la crise », Le Soir, novembre 2022.

[10] Rapport Vestiaire Collective & BCG 2022.

[11] À condition d’être réutilisés un certain nombre de fois.

[12] D'après le Parlement européen.

Source URL:
https://ecoconso.be/content/en-2022-plusieurs-bonnes-nouvelles-pour-lenvironnement